



Conditions générales (CG)

1. Objet

1.1. Les présentes conditions générales (CG) règlent les relations contractuelles entre le client et MAC Quality s.à r.l. (ci-après MQ) et font partie intégrante d'un contrat cadre et de tous les contrats individuels.

1.2. D'autres conditions générales auxquelles le client fait notamment référence dans ses commandes ne sont valables qu'avec l'accord écrit explicite de MQ.

1.3. Les présentes CG annulent et remplacent toutes les précédentes CG liant les parties.

2. Prestations de MQ

2.1. MQ offre à ses clients des services et des produits dans les domaines de l'informatique, de l'Internet et du graphisme. MQ fournit ses prestations de manière professionnelle et dans les délais convenus conformément aux conditions et spécifications stipulées dans les contrats individuels.

2.2. MQ se réserve le droit de confier l'exécution de ses obligations à des tiers.

2.3. Vente

2.3.1. La préparation et la remise des appareils se font au siège principal de MQ à Cudrefin. Les profits et les risques des appareils passent au client dès la conclusion du contrat. Le client ne devient propriétaire de l'appareil, que lorsque le prix de vente a été entièrement payé.

2.3.2. La livraison et l'installation chez le client sont facturées séparément sur la base des tarifs en vigueur.

2.4. Internet

2.4.1. Les abonnés sont des personnes morales ou physiques bénéficiant des services Internet de MQ dans le cadre d'un contrat de service avec MQ.

2.4.2. MQ assiste l'abonné pour une utilisation stable des services. Lorsque cette assistance nécessite un travail inhabituel ou lorsque celle-ci intervient suite à un dysfonctionnement des installations de l'abonné ou à une manipulation incorrecte de la part de ce dernier, MQ facturera ses frais d'assistance aux tarifs en vigueur.

3. Obligations du client

3.1. Le client est tenu de s'acquitter des montants spécifiés dans les contrats individuels, dans les délais convenus.

3.2. Le client est tenu, dans les limites du raisonnable, d'assister activement et rapidement MQ et ses collaborateurs dans l'exécution du contrat, afin de leur permettre de fournir les prestations convenues; il a en outre l'obligation de coopérer et prendre les mesures nécessaires en termes de préparation et de mise à disposition.

3.3. Le client s'engage à donner des instructions claires et pertinentes et, sur demande de MQ, par écrit. MQ n'est pas tenue de suivre les instructions du client qui se révèlent inappropriées. Si ces instructions engendrent des travaux et des frais supplémentaires pour MQ, cette dernière a le droit de les facturer au client.

3.4. Achat

3.4.1. Des réclamations sur des livraisons incomplètes ne sont acceptées que dans un délai de 5 jours après réception de la marchandise et doivent se faire par écrit.

3.4.2. MQ ne reprend en aucun cas les logiciels et les systèmes d'exploitation dont l'emballage original a été ouvert. Il appartient au client de contrôler le système d'exploitation, la version et la langue avant le déballage.

3.4.3. L'annulation d'une commande n'entraîne en aucun cas la libération du client du paiement du prix de la commande.

3.5. Internet

3.5.1. L'abonné s'engage à informer immédiatement MQ des défauts, des dérangements et de l'impossibilité d'utiliser les services ou les installations Internet.

3.5.2. L'abonné s'engage à respecter les lois cantonales et fédérales, notamment les lois sur la protection des données, le service des télécommunications et les droits d'auteur.

3.5.3. L'abonné garantit que les services Internet de MQ ne sont pas utilisés à des fins pornographiques.

4. Obligation d'informer

4.1. Les parties s'informent mutuellement de tout développement, incident ou événement pouvant se révéler important pour l'autre partie en vue de l'exécution des contrats individuels ou dans le cadre du rapport contractuel en général.

4.2. L'abonné s'engage notamment à informer MQ s'il constate que les services de MQ sont utilisés de manière illégale ou contraire aux dispositions contractuelles, notamment des CG, par ses collaborateurs ou par des tiers qu'il a introduits, ainsi que par des tiers non autorisés (par exemple des "hackers").

5. Maintien du secret

5.1. Les informations qui ne sont pas accessibles au public et qui n'ont pas été publiées doivent être traitées confidentiellement.

5.2. L'abonné déclare autoriser MQ à transmettre à des tiers des informations concernant les services Internet et le nom de ses personnes de contact responsables, etc. pour autant que cela soit nécessaire à la fourniture des services et leur coordination par MQ.

6. Droits de propriété, droit de propriété intellectuelle et droits d'utilisation

6.1. Sauf convention contraire explicite écrite, les contrats individuels ne prévoient pas de transfert de propriété. Les logiciels d'installation et appareils mis à disposition de l'abonné par MQ restent notamment propriété de MQ.



Conditions générales (CG)

6.2. Tous les droits de propriété intellectuelle relatifs aux prestations (services et produits) de MQ restent la propriété de MQ ou du tiers ayant droit (sauf convention contraire écrite explicite).

6.3. MQ accorde au client le droit intransmissible et non exclusif d'utiliser les prestations de MQ convenues dans les contrats individuels. Le contenu et l'étendue de ce droit résultent des contrats individuels.

6.4. Si les prestations de MQ intègrent des produits de tiers, le client reconnaît les conditions relatives à l'utilisation et à la licence de ces produits et accorde aux tiers le droit de faire respecter directement ces conditions.

7. Garantie

7.1. MQ garantit au client une exécution soignée des prestations contractuelles. Toutefois, MQ ne peut garantir un service sans failles. Des interruptions de service annoncées, en particulier lorsqu'elles sont dues à des travaux de maintenance de notre fournisseur Internet ou de MQ, ne sont pas considérées comme des dérangements.

7.2. La durée et les conditions des garanties sont déterminées et spécifiées dans les contrats individuels et leurs annexes. Les frais de port sont à la charge du client.

7.3. Le client s'engage à contrôler immédiatement dès réception de toutes les prestations de MQ la présence d'éventuels défauts. Tous les défauts doivent être signalés immédiatement à MQ par écrit. Les pièces sous garantie seront remplacées conformément à la garantie. Les éventuels frais de reconfiguration seront facturés séparément.

7.4. La garantie est exclue pour les défauts causés par le client ou des tiers ou par des influences extérieures.

8. Responsabilité

8.1. MQ répond du dommage direct, causé par celle-ci jusqu'à concurrence du montant de l'objet du contrat.

8.2. MQ ne répond en aucun cas des dommages subséquents, et du gain manqué.

8.3. Le client répond à MQ de tous les dommages qu'il cause à MQ ou des tiers par l'utilisation des prestations de MQ. Le client libère MQ de toutes les créances (frais juridiques inclus) des tiers qui peuvent se produire, notamment par la violation des chiffres 3.5 et 6.4 précédents.

9. Conditions de paiement

9.1. Les factures de MQ sont payables dans un délai de 10 jours dès facturation.

9.2. Des modifications de prix peuvent intervenir sans préavis sauf convention contraire écrite explicite.

9.3. Internet

9.3.1. La facturation des services Internet se base sur la liste des prix actuels. MQ peut adapter ces prix (notamment en cas de modification du prix de son raccordement au réseau Internet mondial ou d'utilisation particulièrement intensive du raccordement par l'abonné) et les communique par écrit à l'abonné. Ces modifications de prix seront appliquées l'année suivante. Le client peut résilier son contrat selon le chiffre 10.1.3.

9.3.2. Les taxes sont facturées annuellement à l'abonné. Les taxes sont à payer net d'avance. Les frais éventuels découlant du paiement et mis à la charge de MQ par la banque ou par la poste, seront refacturés à l'abonné lors du décompte suivant.

9.4. Les réclamations sont à faire dans les 5 jours des réception de la facture.

9.5. Le client est mis en demeure, sans rappel, par l'expiration du délai de paiement.

10. Début, durée et résiliation du contrat

10.1. Le contrat entre en vigueur au moment de la signature de l'offre de MQ par le client.

10.2. Internet

10.2.1. MQ fixe la date à laquelle l'abonné est en droit d'utiliser les services Internet.

10.2.2. Sans spécifications écrites particulières, le contrat de service est conclu pour une durée indéterminée.

10.2.3. Chaque partie peut résilier le contrat de service par lettre recommandée à condition de respecter un délai de 3 mois pour la fin de l'année. Si notre fournisseur Internet devait résilier la concession pour l'exploitation des lignes louées par MQ ou ses fournisseurs, le contrat serait résilié automatiquement pour la même date.

10.2.4. Lorsque le client d'un hébergement de site Internet change de provider, l'hébergement auprès de MQ prendra automatiquement fin. MQ n'aura pas à lui restituer le solde des prestations déjà perçues pour le restant de la période d'abonnement.

10.3. MQ se réserve le droit de résilier en tout temps le contrat pour de justes motifs avec effet immédiat (sans remboursement).

11. Dispositions finales

11.1. En cas de contradiction entre les versions (française et allemande), seule la version française fait foi.

11.2. En cas de litige, MQ se réserve le droit de correspondre en français.

11.3. Le présent contrat, ainsi que ses parties intégrantes, sont exclusivement régis par le droit suisse. Le for est Avenches. MQ se réserve le droit de saisir le client à son siège ou à son domicile.

Cudrefin, le 1 janvier 2007